



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 RUE DU GENERAL DE  
GAULLE  
02260 LA CAPELLE

**Département**

Aisne

**Arrondissement**

Vervins

**Canton**

Vervins

**Séance du 07 juin 2022**

**Délibération : N° 2022-38**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 17

L'an deux mille vingt deux le Mardi 07 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil :

**Présent(s) :**

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

**Absent(s) :**

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER

**Secrétaire de séance :** Christelle MAES

## Budget principal 2022 - Décisions modificatives

### DELIBERATION

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires

initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Des ajustements doivent être établis par opération.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

### DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220607-2022-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

A l'unanimité

DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2022 :

Investissement					
Dépense			Recette		
opération	article	montant	chapitre	article	montant
106 bâtiments communaux	2313	-5 692			
10031 parc urbain	2128	5 692			
106 bâtiments communaux	2313	- 76 134 €			
759 Signalisations	2152	5 500			
10030 voiries diverses	2152	6 174			
143 mairie informatique	2183	400			
143 mairie informatique	2051	1 600			
9803 Bibliothèque	21318	1 800			
603 Mairie	2184	800			
603 mairie	21311	1 700			
14582 les jardins de Léa	2132	22 000			
9802 Halle Michel Flandre	2113	36 160 €			
<b>TOTAL</b>		0			

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 07 juin 2022

Le Maire

Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220607-2022-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022